



**Troisième trimestre
Rapport financier de l'exercice 2019
(Non audité)**

Table des matières

Message aux lecteurs	2
Déclaration de la responsabilité de la direction	3
Rapport de gestion	4
État des activités	5
Gestion financière	6
État de la situation financière (non audité)	7
État du résultat net et du résultat global (non audité)	8
État des variations des capitaux propres Pour la période de trois mois close le 31 décembre (non audité)	9
État des variations des capitaux propres Pour la période de neuf mois close le 31 décembre (non audité)	10
Tableau des flux de trésorerie (non audité)	11
Notes aux états financiers (non auditées)	12

Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2018, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

À l'occasion, nous formulons des énoncés prospectifs à l'écrit ou à l'oral. Il est possible que nous fassions des énoncés prospectifs dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs visés et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondant, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été établis d'après la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Pierre Lavallée
Président directeur-général



Annie Ropar
Directrice principale et chef des
directions financière et administrative

Le 1^{er} mars 2019
Toronto

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 31 décembre 2018. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Stratégie

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC ») a été créée afin d'attirer des investissements privés et institutionnels visant à combler le besoin en capital du secteur public pour construire davantage de nouvelles infrastructures destinées aux Canadiens. Les objectifs stratégiques de la BIC consistent à renforcer sa capacité et ses moyens organisationnels, à promouvoir de nouveaux modèles de financement et de planification de l'infrastructure, et à faire des investissements stratégiques et utiliser des outils innovants pour construire de nouvelles infrastructures.

Investissement

Le gouvernement a établi trois secteurs d'investissement prioritaire : les transports en commun, le commerce et le transport, et les infrastructures écologiques. Les projets admissibles doivent correspondre aux priorités du gouvernement énoncées dans son plan Investir dans le Canada et dans son Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Ils doivent générer des revenus, attirer des investissements du secteur privé et servir l'intérêt public.

Conseil

La BIC développe actuellement ses capacités en tant que centre d'expertise afin de conseiller et soutenir tous les niveaux de gouvernement dans l'évaluation des moyens les plus efficaces et des différents modèles à adopter pour mettre en place l'infrastructure. Ce rôle consultatif lui permettra de mieux faire connaître les modèles de partenariat novateurs qui font appel au secteur privé et leur application à des projets potentiels.

Information

La BIC commencera à travailler avec Infrastructure Canada, Statistique Canada et les gouvernements provinciaux, municipaux, territoriaux et autochtones au cours de la prochaine année afin de recueillir et d'échanger des données sur les projets d'infrastructures canadiens. Elle pourra ainsi aider les gouvernements et les organismes publics du Canada à obtenir de meilleures informations et ressources à l'égard des infrastructures produisant des revenus et du potentiel de participation du secteur privé, et permettra à ceux-ci de prendre des décisions éclairées.

État des activités

Depuis sa création en juin 2017, la BIC a réalisé de solides progrès dans la mise en place de son cadre et de ses politiques de gouvernance, du lancement de son bureau de Toronto et de ses systèmes et processus internes, tout en attirant les bonnes personnes pour diriger l'organisation. Conformément à son mandat, la BIC renforce ses capacités à l'égard des trois volets de son mandat : investissement, conseil et information.

Durant le trimestre, la BIC a financé le premier prélèvement (279 millions de dollars) de son investissement visant le financement du projet de Réseau express métropolitain (le « REM ») à Montréal, lequel consiste en un système de métro léger à haute fréquence, s'étendant sur 67 kilomètres et comportant 26 stations. La construction du REM a commencé en avril 2018. Les premiers trains devraient être mis en service à l'été 2021. L'investissement total de 1,28 milliard de dollars de la BIC permet de compléter le financement de 6,3 milliards de dollars requis pour le projet. L'entente a été signée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019.

La BIC a continué d'accélérer le développement de ses capacités internes ainsi que sa prise de contact proactive avec des acteurs du secteur grâce à l'embauche de Nicholas Hann, chef des investissements, qui s'est joint à l'organisation en octobre 2018, de François Lecavalier, chef de l'élaboration des projets en décembre 2018 et de David Morley, chef des affaires publiques et des communications, après la fin du trimestre, en janvier 2019.

La BIC continue de recruter activement des personnes afin de pourvoir des postes dans ses équipes d'investissement, d'élaboration de projet, ainsi que dans des fonctions de soutien de l'entreprise, lesquels sont nécessaires pour mener à bien notre mission.

Aperçu

Pour l'exercice 2019, la BIC met l'accent sur ses trois volets prioritaires.

Relativement au volet d'investissement, la BIC poursuivra l'analyse des différents projets et des investissements potentiels qu'ils représentent, le cas échéant. Elle a mis en place des structures et méthodologies robustes pour toutes les étapes du processus d'investissement, du début jusqu'à la fin de sa participation.

La BIC définira aussi ses capacités en matière de conseil et d'information tout en poursuivant sa mobilisation à l'échelle nationale et internationale auprès des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi que des investisseurs institutionnels.

Gestion financière

État de la situation financière (non audité)

Trésorerie et investissements

Au 31 décembre, la trésorerie inscrite au bilan de la BIC s'élevait à 1,7 million de dollars, par rapport à 3,1 millions de dollars à la fin du dernier trimestre clos le 30 septembre. Au cours du trimestre, les dépenses de fonctionnement ont servi à poursuivre le développement des capacités internes de la BIC ainsi qu'à couvrir les coûts liés à la diligence raisonnable en matière d'investissement et les honoraires de consultation.

Au cours du trimestre, un financement de 279 millions de dollars de l'engagement de 1,283 milliard de dollars relatif au REM a été effectué, y compris un escompte d'environ 31 millions de dollars, ce qui reflète la concessionnalité de cet investissement qui sera amorti sur une période de 15 ans.

Dépenses en capital

Au cours du trimestre, la BIC a dépensé 0,14 million de dollars en coûts additionnels liés à l'équipement et aux baux.

État du résultat net et du résultat global (non audité)

Produits

Pour le trimestre clos le 31 décembre, des intérêts de 0,4 million de dollars ont été comptabilisés au titre de l'investissement dans le REM, contrebalancés par l'amortissement de 2,2 millions de dollars de l'escompte initial (voir ci-dessus).

Environ 0,02 million de dollars en intérêts ont été gagnés sur le solde de trésorerie de la BIC au cours du trimestre.

Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement pour le troisième trimestre de l'exercice 2019, qui comprennent les honoraires professionnels, les frais d'installation, les frais de personnel et les autres charges, s'est élevé à 1,4 million de dollars. Cette somme prend en compte des charges brutes de 2,9 millions de dollars, réduites de 1,5 million de dollars grâce au remboursement par le REM des coûts liés à la diligence raisonnable de la BIC qui étaient auparavant comptabilisés dans les charges.

Crédits publics

La BIC est financée au moyen de crédits parlementaires accordés par le ministère des Finances.

Au cours du trimestre, des crédits de 279 millions de dollars ont été reçus pour financer le premier prélèvement de l'opération du REM, dont environ 120 millions de dollars ont été comptabilisés dans l'État du résultat net et du résultat global, le solde de 159 millions de dollars ayant été comptabilisé à titre de surplus d'apport de l'entité.

Gestion des risques

La BIC met actuellement sur pied une structure de gestion du risque d'entreprise, qui comprend le cadre de gestion du risque de placement, les lignes directrices relatives à la production de l'information, de même que des politiques et des procédures, et elle achèvera ce processus d'ici la fin du présent exercice.

État de la situation financière (non audité)

au

(en milliers)	31 décembre 2018	31 mars 2018
Actifs		
Actifs courants :	1 693 \$	9 682 \$
Trésorerie		
TVH à recevoir	846	205
Charges payées d'avance	19	-
	2 558	9 887
Actifs non courants :		
Prêt à recevoir (note 6)	248 359	-
Escompte sur prêt différé	30 679	-
Immobilisations corporelles	1 570	18
	283 166 \$	9 905 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Créditeurs et charges à payer	1 352 \$	647 \$
Financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement	136	7 107
	1 488	7 754
Passifs non courants :		
Passifs différés	578	99
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	1 930	2 010
Engagement de prêt net (note 6)	1 850	-
	4 358	2 109
Capitaux propres		
Capital social (note 1)	-	-
Surplus d'apport (note 3)	159 429	-
Bénéfices non distribués	117 891	42
	283 166 \$	9 905 \$

Engagements (note 10)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

État du résultat net et du résultat global (non audité)

	Périodes de trois mois closes le 31 décembre		Périodes de neuf mois closes le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
<i>(en milliers)</i>				
Produits :				
Produits d'intérêts	21 \$	19 \$	91 \$	22 \$
Revenus de placements	380	-	380	-
Amortissement de l'escompte	(2 193)	-	(2 193)	-
	(1 792)	19	(1 722)	22
Charges :				
Rémunération	1 847	86	3 189	110
Honoraires professionnels (note 11)	(786)	187	2 758	198
Locaux et matériel	154	175	599	186
Déplacements	105	-	234	-
Communications	45	77	80	77
Amortissement	35	-	81	-
Administration	24	3	41	5
Technologies de l'information	5	-	70	-
	1 429	528	7 052	574
Perte nette avant le financement public	(3 221)	(509)	(8 774)	(552)
Financement public :				
Crédits aux fins d'exploitation	1 394	528	6 971	574
Crédits en capital	35	-	81	-
Crédits d'investissement	119 571	-	119 571	-
Résultat net et résultat global	117 779 \$	19 \$	117 849 \$	22 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

État des variations des capitaux propres
Pour la période de trois mois close le 31 décembre
(non audité)

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Total
<i>(en milliers)</i>				
Solde au 30 septembre 2018	– \$	– \$	112 \$	112 \$
Émission d'actions	–	–	–	–
Surplus d'apport	–	–	–	–
Résultat net	–	–	117 779	117 779
Solde au 31 décembre 2018	– \$	– \$	117 891 \$	117 891 \$

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Total
<i>(en milliers)</i>				
Solde au 30 septembre 2017	– \$	– \$	3 \$	3 \$
Émission d'actions	–	–	–	–
Surplus d'apport	–	–	–	–
Résultat net	–	–	19	19
Solde au 31 décembre 2017	– \$	– \$	22 \$	22 \$

Capital social (note 1)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

État des variations des capitaux propres
Pour la période de neuf mois close le 31 décembre
(non audité)

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Total
<i>(en milliers)</i>				
Solde au 1 ^{er} avril 2018	– \$	– \$	42 \$	42 \$
Émission d'actions	–	–	–	–
Surplus d'apport	–	159 429	–	159 429
Résultat net	–	–	117 849	117 849
Solde au 31 décembre 2018	– \$	159 429 \$	117 891 \$	277 320 \$

	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non distribués	Total
<i>(en milliers)</i>				
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	– \$	– \$	– \$	– \$
Émission d'actions	–	–	–	–
Surplus d'apport	–	–	–	–
Résultat net	–	–	22	22
Solde au 31 décembre 2017	– \$	– \$	22 \$	22 \$

Capital social (note 1)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

Tableau des flux de trésorerie (non audité)

(en milliers)	Périodes de trois mois closes le 31 décembre		Périodes de neuf mois closes le 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :				
Activités de fonctionnement :				
Bénéfice net (perte nette)	117 779 \$	19 \$	117 849 \$	22 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Revenus de placements	(380)	–	(380)	–
Amortissement	35	–	81	–
Amortissement de l'escompte	2 193	–	2 193	–
Variation des soldes du fonds de roulement lié au fonctionnement sans effet sur la trésorerie :				
(Augmentation)/diminution de la TVH/des intérêts à recevoir	(82)	(60)	(641)	(63)
(Augmentation)/diminution des charges payées d'avance	(5)	–	(19)	–
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer Augmentation/(diminution) du financement public différé lié	(130)	151	705	187
aux dépenses de fonctionnement	(1 394)	(528)	(6 971)	3 655
Augmentation/(diminution) nette de la prestation de prêts	343	–	343	–
Augmentation/(diminution) nette de l'engagement de prêt	(343)	–	(343)	–
Variation des passifs différés	296	–	480	–
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement	118 312 \$	(418) \$	113 297 \$	3 801 \$
Activités de financement :				
Émission d'actions	–	–	–	–
Crédits publics	159 429	–	159 429	–
Total des entrées de trésorerie liées aux activités de financement	159 429	–	159 429	–
Activités d'investissement :				
Investissement dans le REM	(279 000)	–	(279 000)	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(41)	(20)	(213)	(20)
Améliorations locatives	(101)	–	(1 420)	–
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	(35)	–	(81)	1 381
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(279 177)	(20)	(280 714)	1 361
Trésorerie à l'ouverture de la période	3 129	5 600	9 682	–
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie au cours de la période	(1 436)	(437)	(7 989)	5 163
Solde à la clôture de la période	1 693 \$	5 163 \$	1 693 \$	5 163 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers

Notes aux états financiers (non auditées)

Périodes de trois et de neuf mois closes le 31 décembre 2018

1. Loi constitutive, mission et activités de la Société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « Société ») est une société d'État indépendante du gouvernement, créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « *Loi sur la Banque* »]) le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de cent dollars; il est réparti en dix actions d'une valeur nominale de dix dollars chacune. Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada. Les objectifs de la BIC consistent à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple, en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a lui octroyé 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à l'exercice 2029), qu'elle peut utiliser au besoin, de même que les pouvoirs nécessaires pour conclure des ententes complexes relatives aux infrastructures, et ainsi trouver de nouvelles façons novatrices d'attirer les investissements privés et institutionnels dans des projets d'infrastructures générant des revenus et servant l'intérêt public qui n'auraient pas été viables autrement.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « *LGFP* »), sur les investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la *Loi sur la Banque*; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la *Loi sur la Banque*; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la *LGFP*.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment la norme comptable internationale (l'« IAS ») 34, Information financière intermédiaire.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une IFRS particulière exigeait une évaluation de la juste valeur, comme cela est expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la Société pour la période de 283 jours close le 31 mars 2018. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités.

a. IFRS 9 – Instruments financiers

La BIC a appliqué la norme IFRS 9 pour la comptabilisation de ses actifs et passifs financiers. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la BIC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur. Dans le cadre de la comptabilisation initiale, la juste valeur inclut les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers, à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés dans le bénéfice net pour la période durant laquelle ils sont engagés.

Les instruments financiers sont évalués au cours des périodes subséquentes soit à la juste valeur, soit au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, selon le classement de l'instrument financier.

b. IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, pour remplacer l'IAS 18, Produits des activités ordinaires. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son principe de base veut qu'une entité doive comptabiliser des produits des activités ordinaires lorsqu'elle transfère les biens ou les services promis aux clients, à un montant qui reflète le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en contrepartie de ces biens et services.

Cette norme est désormais en vigueur; toutefois, la BIC n'effectue aucune opération visée par cette norme.

c. Financement public

La principale source de financement de la BIC provient des crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada. Les crédits autorisés de 35 milliards de dollars seront comptabilisés comme suit :

- Un montant de 15 milliards de dollars provenant du plan d'infrastructure *Investir dans le Canada* est comptabilisé à titre de financement public sur une base systématique dans l'État du résultat net et du résultat global sur les périodes pour lesquelles les coûts connexes que les crédits visent à compenser sont comptabilisés en charges par la BIC.
- Des apports en capital de 20 milliards de dollars visant expressément des actifs devant être détenus par la BIC sous forme de capitaux propres ou de titres de créance (ou d'autres formes de placements) sont comptabilisés dans le surplus d'apport.

4. Modifications comptables futures :

Le 13 février, soit la date de l'autorisation des présents états financiers, l'IASB a publié de nouvelles normes, et a apporté des modifications et donné de nouvelles interprétations à certaines normes existantes; celles-ci n'étaient toutefois pas encore entrées en vigueur et n'avaient pas été adoptées de façon anticipée par la BIC. Ces normes comprennent l'IFRS 16, Contrats de location, qui est décrite ci-après. D'autres nouvelles normes, modifications et interprétations ont également été publiées, mais elles ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers de la BIC.

IFRS 16, Contrats de location

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 16, Contrats de location, qui annule et remplace l'IAS 17, Contrats de location, et ses interprétations connexes. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IFRS 16 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information visant les contrats de location pour le preneur et le bailleur. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique qui exige des preneurs qu'ils comptabilisent des actifs et des passifs à l'égard de tous les contrats de location, sauf ceux dont la durée est de 12 mois ou moins et ceux dont la valeur de l'actif sous-jacent est peu élevée. Les bailleurs continueront de classer les contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement, puisque l'approche de l'IFRS 16 en matière de comptabilisation par le bailleur est essentiellement reprise de l'IAS 17.

La BIC évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de l'IFRS 16. Aux termes de l'IFRS 16, la BIC sera tenue de déterminer la pertinence de comptabiliser un actif ou un passif locatif à l'égard de ses contrats de location actuellement classés comme des contrats de location simple (note 10).

5. Estimations et hypothèses

Provision pour pertes sur créances

La BIC revoit ses placements afin de déterminer si les pertes de valeur devraient être comptabilisées à la date de clôture. Ce processus exige que la direction formule des hypothèses et émette un jugement dans l'estimation des flux de trésorerie futurs et du risque de défaillance.

Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes peuvent entraîner des changements dans les estimations faites dans une hypothèse donnée, et le recours à d'autres jugements raisonnables peut avoir une incidence importante sur le montant de la provision.

6. Classement et évaluation des instruments financiers

À la fin de la période, les instruments financiers étaient constitués d'un seul élément, le Réseau express métropolitain inc. (« Prêt pour le REM ») (se reporter à la note 10 pour plus de détails)

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

	31 décembre 2018	31 mars 2018
	Évalués au coût après amortissement	
Prêt à recevoir	248 358 696 \$	– \$

Coût après amortissement

Le prêt pour le REM est classé et évalué au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM.

	Prêt à recevoir
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	–
Montant du prélèvement	279 000 000
Variation nette de la valeur non réalisée – gain/(perte)	(31 192 839)
Intérêt nominal	244 603
Intérêt relatif	306 932
	248 358 696 \$

Engagement de prêt (prestation)

Conformément à la méthode du coût après amortissement, la prestation pour juste valeur totale du prêt est constatée à titre de passif à la date de signature et est différée et amortie sur la durée du prêt au moyen d'un compte de contrepartie. Le tableau suivant présente la variation du passif comptabilisé.

	Engagement de prêt net
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	–
Engagement de prêt – prestation totale	143 442 337
Montant transformé en prestation de prêts à recevoir lors du premier prélèvement	(31 192 839)
	112 249 498
Escompte sur taux d'intérêt différé – engagement de prêt du compte de contrepartie	(143 442 337)
Montant transformé en prestation de prêts à recevoir du compte de contrepartie lors du premier prélèvement	30 850 060
Amortissement	2 193 045
	(110 399 232)
Engagement de prêt net (prestation)	1 850 266 \$

7. Immobilisations corporelles :

			31 décembre 2018	31 mars 2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Améliorations locatives	1 420 210 \$	53 258 \$	1 366 952 \$	– \$
Mobilier, agencements et matériel	177 390	14 104	163 286	4 500
Matériel informatique et de télécommunications	59 244	18 929	40 315	13 226
	1 656 844 \$	86 291 \$	1 570 553 \$	17 726 \$

Au 31 décembre 2018, aucune immobilisation corporelle ne s'était dépréciée.

8. Crédoiteurs et charges à payer :

	31 décembre 2018	31 mars 2018
Honoraires courus	278 222 \$	307 127 \$
Rémunération courue	856 466	250 000
Créditeurs	217 062	21 990
Autre	–	67 437
	1 351 750 \$	646 554 \$

9. Transaction avec des parties liées :

En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées et, par conséquent, le montant de ces transactions se rapproche de la juste valeur. Les transactions de la BIC avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement importantes correspondent au financement public qui est approuvé sous forme d'autorisation législative et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances (note 3 c)).

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable.

10. Engagements :

Engagements relatifs à des contrats de location

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. Les engagements futurs totaux sont les suivants :

E2019	E2020	E2021	E2022	E2023	Par la suite	Total
78 933 \$	307 730 \$	307 730 \$	307 730 \$	307 730 \$	1 689 848 \$	2 999 701 \$

La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune.

Engagement relatif au REM

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le Réseau express métropolitain inc. (la « convention avec le REM »). La BIC fera un prêt garanti de premier rang de 1 283 milliards de dollars pour financer le réseau de métro léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau. Les prélèvements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021 et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier prélèvement. Le premier prélèvement de 279 millions de dollars a été effectué le 30 novembre 2018 et le calendrier des prélèvements restants est le suivant :

Engagements (suite)

E2019	E2020	E2021	Total
270 000 000 \$	513 000 000 \$	221 000 000 \$	1 004 000 000 \$

11. Charges :

Les honoraires pour le trimestre comprennent un crédit de 1,53 million de dollars pour le remboursement par Réseau express métropolitain inc. des honoraires de tiers engagés par BIC liés à la facilité de prêt, et ce, avant la clôture financière.

12. Données comparatives :

Nous avons reclassé certaines données comparatives afin de nous conformer à la présentation adoptée pour la période actuelle.

**BANQUE DE L'INFRASTRUCTURE DU
CANADA** 

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, C. P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Téléphone : 1 833-551-5245
Courriel : contact@cib-bic.ca

Visitez notre site Web à l'adresse :
www.cib-bic.ca